

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 5 JUILLET 2010

L'an deux mil dix, le cinq du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 15 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/2010

Etaient présents : Willy Lamulle, Philippe Duval, Christine Dieutre, Ginette Vasse, Denis Decaux, Jean-Pierre Brennetuit, Alain Goubert, Maryse Duval, Michel Lahaye, Karine Gavelle, François Durieu, Antonio Navarro, Christelle Chopart.

Absent et excusé : Bruno Biard (qui a donné pouvoir à Philippe Duval)

Absent : Michel Dubois

Secrétaire de séance : Antonio Navarro

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 14

Le compte-rendu de la séance du 17 mai 2010 a été approuvé à l'unanimité.

Les élus se sont rendus en visite sur les différents chantiers en cours : salle de spectacles et de loisirs et l'Eglise.



LA GARE

• Point sur les travaux

- Monsieur le Maire informe les élus que les travaux sont stoppés suite à la découverte d'une fosse sous la gare ; il faut l'avis du contrôleur technique pour la reprise des travaux.
- Les architectes sont en cours de réalisation des coloris intérieurs pour un choix en septembre.
- Le plan intérieur a été modifié afin d'y créer un local de services

• Gérance de la Gare

Monsieur le Maire communique la lettre reçue le 3 juillet du collectif de producteurs informant l'assemblée du retrait de leur candidature. Il informe l'assemblée qu'il a rencontré courant juin, Melle Gallien de Saint-Saire qui maintient sa candidature. Elle sera conviée lors du prochain conseil municipal.

• Point sur les financements :

- Département : Les services du Département sont venus en Mairie pour prendre connaissance du projet qui a obtenu un avis favorable du comité technique. Il est préconisé un gîte d'étape à l'étage.
- Réserve parlementaire : Thierry Foucault, sénateur à Oissel, a répondu favorablement à la demande de subventions
- Région : instruction du dossier
- Etat : Avis favorable du comité technique FISAC



DÉLIBÉRATION du 05/07/2010 - N°57

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA MESURE 313-TOURISME
POUR LES TRAVAUX ÉLIGIBLES AU TITRE DU FEADER**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 5 JUILLET 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible au titre de la mesure 313-Tourisme pour les travaux éligibles au titre Feader, pour aider la commune à financer les travaux concernant l'aménagement de la gare de Saint-Saire en complexe commercio-touristique.

SALLE DE SPECTACLES ET DE LOISIRS

• Point sur l'avancement du chantier

Monsieur le Maire informe les élus que les délais sont respectés. Monsieur Rattiez, architecte, présente les coloris intérieurs possibles puis valide avec les élus les coloris suivants :

- Sol : gris poussière
- Portes : stratifié B100
- Rideaux acoustiques : beige (voir si possibilité de les avoir en gris)
- Peinture des murs : blanc cassé (couleur identique au clin clair extérieur)
- Tapis de sol : gris

• Demandes de locations

Suite aux nombreuses demandes de locations, il est décidé d'ouvrir les réservations de la nouvelle salle de spectacles et de loisirs à compter du 1^{er} mai 2011. Les réservations se feront en mairie. Le règlement intérieur et le contrat de location seront réalisés pour l'automne.

• Equipement de la salle :

Il est décidé d'équiper la nouvelle salle de :

- Tables rondes (8 Personnes) : 15 (soit 120 personnes)
- Tables rectangulaires : 40 (soit 160 personnes)
- Chaises : 210
- Chariots pour tables et chaises

Monsieur le Maire est chargé de faire établir des devis.

DÉLIBÉRATION du 05/07/2010 - N°58

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLES ET DE LOISIRS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, fixe les tarifs de location de la salle de spectacles et de loisirs comme suit :

Vin d'honneur semaine	60,00 €
1 journée	155,00 €
Jour supplémentaire	70,00 €
Association hors-commune	225,00 €
Location commerciale (1er jour et sans cuisine)	230,00 €
idem 2ème jour	115,00 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 5 JUILLET 2010

Les frais d'électricité selon un relevé de compteur au début et à la fin de la location seront ajoutés à la location.



L'ÉGLISE

- Point sur l'état d'avancement du chantier

Monsieur le Maire informe les élus sur l'état d'avancement du chantier et propose, sur avis de l'architecte de :

- Supprimer le chemin d'accès à la chapelle en raison de la non réalisation des travaux à la chapelle qui n'appartient pas à la commune
- Réaliser un chemin d'accès de la sacristie au portillon

Le conseil municipal est favorable à ces modifications.

- Concert au profit des travaux de restauration de l'Eglise :

Monsieur le Maire remercie la chorale de St-Vaast-d'Esquiveville pour avoir donné un concert à l'Eglise. Les dons recueillis se sont élevés à 1109 €.

- Subvention de 10 000 € de Catherine Morin-Desailly, sénatrice a été attribuée.

- Point sur les dons :

- La somme de 8 100 € a été récupérée (la somme devant être atteinte a été dépassée)
- Nouveaux donateurs :
 - Marcelle Beauvils de Rouen
 - Jean-Pierre Vasse
 - Marc Léonardon
 - Mayvonne Boulet
 - François Durieu
 - Lucienne Bance
 - Paroisse de Neufchâtel
 - Michel Fourcin de Neufchâtel
 - Marguerite Jubert de Forges
 - Entreprise Rouet Peintures
 - Marc Léonardon
 - Michel Troude de Neufchâtel
 - Michel Neveu de Neufchâtel
 - Marc Paradis
 - Etienne Lurois
 - Antonio Navarro
 - Michel Lamulle
 - 180 € en espèces
 - Gilles Duval

- Equipement de l'Eglise :

- Monsieur le Maire est chargé d'établir un devis de mobilier pour l'église comprenant 100 chaises et 2 fauteuils pour les mariages



TRAVAUX 2010

- **Site internet** : en cours
- **Achat d'un taille-haie**
 - Le taille-haie acheté en 1993 n'est plus opérationnel ; le conseil municipal autorise M. Le Maire à faire l'acquisition d'un taille-haie 750 mm, poignée tournante au prix de 439.80 € HT chez M. Lioust à Neuville-Ferrières (remise de 12%).

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 5 JUILLET 2010

- **Travaux de voirie :**

- Les travaux Chemin de Prébende et Impasse des Pentès ont été réalisés par l'Entreprise FIZET
- Concernant le problème d'eaux pluviales Route de la Sablière, l'entreprise PRC a été contactée pour un devis.
- Aire de stationnement Route de la Sablière : le conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire établir des devis.
- Problème d'écoulement des eaux pluviales, Route de la Sablière : le propriétaire de la parcelle AN 109 ne souhaitant pas un drainage chez lui, une autre solution va être étudiée par des entreprises ; le Bassin Versant va être contacté pour voir comment solutionner cet écoulement des eaux pluviales.



DÉLIBÉRATION du 05/07/2010 - N°59

EMPRUNT DEXIA TRAVAUX 2010

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000 euros.

Les membres du conseil municipal après avoir pris connaissance des caractéristiques de l'offre de financement et des conditions générales n° CG-09-01 y attachées proposées par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia DMA, société régie par les articles L515-13 à L.515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,
DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt
MONTANT, DURÉE ET OBJET DU PRÊT

Montant du prêt : 200 000 euros

Durée du prêt : 15 ans

Objet du prêt : Financement des investissements

TRANCHE D'AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE À TAUX FIXE

Cette tranche d'amortissement obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant de la tranche d'amortissement : 200 000 euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 31/08/2010 avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt : taux fixe de 2.13 % l'an

Base de calcul des intérêts : par dérogation aux conditions générales, les intérêts de la tranche d'amortissement sont décomptés sur des mois forfaitaires de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement : périodicité trimestrielle

Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes


Remboursement anticipé : autorisé avec une indemnité actuarielle

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer les conditions particulières régies par les conditions générales n°CG-09-01 (formant ensemble le contrat de prêt) à intervenir avec Dexia Crédit Local et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à sont

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 5 JUILLET 2010


initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.



DÉLIBÉRATION du 05/07/2010 - N°60

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de contribuer au financement du FSL à raison de 0,76 € par habitant.




DÉLIBÉRATION du 05/07/2010 - N°61

TARIFS DE LOCATION DES TABLES PLIANTES ET CHAISES PVC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe les tarifs de location du matériel (tables pliantes et chaises PVC) comme suit :

- 1 à 4 tables pliantes avec chaises : 10 €
- 5 à 8 tables pliantes avec chaises : 20 €
- 8 à 12 tables pliantes avec chaises : 30 €



DÉLIBÉRATION du 05/07/2010 - N°62

CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Le Maire,

EXPLIQUE que la loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie. Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats. Certains travaux de rénovation de bâtiments, ainsi que les travaux d'éclairage public font partie des travaux ouvrant droits à certificats.

EXPLIQUE que les seuils d'économies exigés pour la délivrance de tels certificats ne permettent pas à la plupart des communes de valoriser leurs seules opérations et qu'il convient de se regrouper.

PRECISE qu'en vertu de l'article 5 du décret n° 2006-603 du 23 mai 2006 « relatif aux certificats d'économie d'énergie » qui dispose que « lorsque l'action au titre de laquelle des certificats d'économies d'énergie sont demandés pourrait également être invoquée par une ou plusieurs autres personnes à l'appui d'une autre demande, une convention fixant entre les parties des certificats susceptibles d'être délivrés » ; qu'à ce titre SMAD a la possibilité de jouer le rôle d'intégrateur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les collectivités adhérentes.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 5 JUILLET 2010

PRECISE aussi que les éventuelles ressources reçues par le SMAD grâce à la valorisation ultérieure de ces certificats viendront financer :

- l'ingénierie nécessaire à la récupération des CEE ;
- un programme d'efficacité énergétique à l'échelle du territoire du Pays de Bray.

Le restant, dont le taux serait plafonné à 10%, pouvant être reversé aux communes ayant cédées leurs CEE au SMAD.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire, et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire


- à transférer au SMAD l'intégralité des certificats d'économie d'énergie valorisable par les travaux réalisés dans les bâtiments communaux, qui seront définis par convention.

- à mandater le SMAD à couvrir toutes les démarches nécessaires à l'obtention et la valorisation de tels certificats et notamment :

- ▶ à ouvrir un compte au nom du SMAD auprès du registre national EMMY (registre national des certificats d'économies d'énergie) ;
- ▶ à déposer le dossier de demande de certificats auprès de la DREAL ;
- ▶ à signer les conventions de répartition des certificats d'économies d'énergies avec les communes volontaires ;
- ▶ à négocier et valoriser ces certificats auprès des acteurs obligés de ce dispositif.

- à signer la convention liant la commune au SMAD.

A ce titre, la Collectivité atteste sur l'honneur que le SMAD est seul à pouvoir invoquer chaque action ou opération ouvrant droit aux CEE.



DÉLIBÉRATION du 05/07/2010 - N°63

CONTRAT CAE

Monsieur le Maire informe les élus que le contrat de Marianne Goubert arrive à son terme le 15 septembre 2010. Après avoir consulté le Pôle Emploi, il est possible de renouveler le contrat de 6 mois aidé au même taux soit 95%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime (M. Alain Goubert ne prend pas part au vote) décide de renouveler le contrat de Marianne Goubert en CAE à raison de 20h/sem du 16 septembre 2010 au 15 mars 2011. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents liés à ce renouvellement de contrat.



QUESTIONS DIVERSES

- **Truite brayonne** : demande l'autorisation de pêcher sur les rives de la Béthune appartenant à la commune : le conseil municipal souhaite connaître la position du Pêcheur Brayon ; si ce dernier n'y voit pas d'inconvénient, le conseil émet un avis favorable.

COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Les élus prennent connaissance des comptes rendus de commission et syndicats joints à leur dossier :

- **Communauté de Communes** : 20 avril 2010
- **Bassin Versant de la Béthune** : 8 avril 2010
- **Syndicat d'eau** : 20 avril 2010
- **Conseil d'Ecole** : 11 juin 2010



DÉLIBÉRATION du 05/07/2010 - N°64

AFFAIRE FOULONGNE PASCAL / COMMUNE DE ST-SAIRE

Monsieur le Maire communique aux élus la conclusion du mémoire diffusé par les époux FOULONGNE. Suite à cette information, les élus rappellent ce qui a été fait depuis l'installation du stade à la demande de M. et Mme Foulongne :

- Installation d'un pare-ballon en limite de leur propriété
- Affichage du règlement d'utilisation du stade
- Extinction de l'éclairage public à 22h toute l'année
- Tour de ronde de la gendarmerie


Le conseil municipal rappelle que M. et Mme Foulongne ont fait construire leur maison en connaissance de cause puisque le terrain était déjà installé.

Monsieur le Maire informe les élus qu'aucune autre plainte sur les nuisances du stade n'est parvenue en mairie.

Les élus sont surpris de constater dans le mémoire que les difficultés rencontrées par M. et Mme Foulongne persistent et semblent même s'accroître alors qu'il est constaté une baisse de la fréquentation sur le stade. Les élus à plusieurs reprises ont pu constater de visu qu'il n'y avait personne sur le stade après 22h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, charge Monsieur le Maire de :

- *Prendre contact avec l'avocat de la commune qui suit ce dossier*
- *Sensibiliser les jeunes à l'aide d'un rappel dans le prochain bulletin municipal*
- *Faire établir un devis pour installer un pare-ballon en contrebas du talus en limite immédiate du terrain de jeu.*



DÉLIBÉRATION du 05/07/2010 - N°65

VANNAGE DE RÉPARTITION DU MOULIN

Suite aux périodes de gels 2008/2009, le vannage de répartition du moulin de St-Saire a été partiellement détruit, mettant à sec le bief perché qui alimentait le moulin. Il est noté des rejets d'eaux usées non traitées dans ce bief au droit d'une canalisation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 5 JUILLET 2010

débouchant en rive gauche amont du pont. Ces rejets directs au milieu amènent des problèmes d'odeurs au niveau du pont.

Monsieur Brennetuit, présent à la réunion du Bassin Versant de la Béthune, informe les élus que les travaux ne sont pas encore programmés car ils font l'objet d'une demande de subventions. Les élus souhaitent une réalisation rapide afin de palier le problème d'odeurs.

D'autres part, Monsieur le Maire, informe les élus qu'il avait contacté le SPANC qui gère l'assainissement sur la commune pour connaître les installations qui polluent afin de prévenir les propriétaires à faire des travaux de mises aux normes et à ce jour, la liste n'est pas parvenue en mairie.

Il va être demandé une réunion entre le SPANC et le Bassin Versant de la Béthune pour trouver une solution rapide à ce problème.



INFORMATIONS DIVERSES

- **Centre de loisirs :**
 - Monsieur le Maire informe les élus du nombre d'inscriptions (une vingtaine à ce jour), des différentes sorties proposées par l'équipe :
 - Mer de Sable à Ermenonville
 - Artmazia à Massy
 - Sortie sur l'avenue verte
 - Rencontre inter-centre à Arques la Bataille
 - Bocasse
 - 3 sorties piscine
 - Devis Transports
 - Cars Desgardins : 2610 € (car de 50 places)
 - Cars Autin : 2290 € (car 59 places) 1980 € (car de 32 places)
Le conseil décide de retenir les cars Autin pour les transports.
- **Vol de fleurs :** Rue du moulin ; il est soulevé l'idée de trouver une solution pour remédier aux vols de fleurs.
- **Congés d'été du personnel :**
 - Jean-Luc Simon : 2 au 20 août
 - Marie-Annick Nouvel : 2 au 18 août inclus
 - Muriel Langlois : 9 au 28 août
 - Marianne Goubert : 16 au 28 août
- **Affaires scolaires :**
 - Monsieur le Maire communique la copie du courrier de la coordinatrice du RPI transmis par le SIVOS. Les élus en prennent note et attendent le 3 septembre pour connaître la décision sur une éventuelle ouverture de classe.
- **Divers :**
 - Vente de l'éplucheuse à pomme de terre : 150 €
 - Nettoyage hall d'entrée du presbytère a été réalisé et pris en charge par les assurances du locataire.
 - AG des Jardins de l'Avenue Verte : un compte rendu est communiqué
- **Dates à retenir :**

Le planning juillet-août des activités est transmis aux élus pour informations.
La séance est levée à 22h30.